



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mainepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/11/2020

L'an deux mille vingt le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du trente octobre deux mille vingt.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET.

Absent(e)s avant donné procuration : M. Joël DEHOVE a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à Mme Karine DURIEUX, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. René LECUYER, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de démolition et de reconstruction du CER par l'Architecte
1. Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
 2. Fonds de soutien aux investissements communaux (F.S.I.C.) : Approbation et signature de la convention
 3. Opposition et renonciation aux transferts automatiques des pouvoirs de police
 4. Autorisation pour la signature d'une convention avec le Département pour la maintenance et l'entretien des feux « récompenses »
 5. Etude solution alternative au rachat d'une partie de l'ancienne usine textile pour le projet du groupe scolaire
 6. Promocil : Demande de la garantie financière de la commune pour un emprunt pour la construction des logements rue du Calvaire
 7. Acquisition à titre gratuit du passage entre l'Eglise et le CER
 8. Budget Service des Eaux : Admissions en non-valeurs
 9. Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
 10. Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du Collège Montaigne
 11. Création d'un poste d'intervenant à l'école communale de musique pour 2020 (vacataire)
 12. Personnel non permanent : création de deux CDD à temps non complet
 13. Travaux : sanitaires Salle des Fêtes : choix de l'entreprise – sanitaires
 14. Travaux : sanitaires Salle des Fêtes : choix de l'entreprise – électricité
 15. Réalisation d'un plateau ralentisseur rue Henri Roland : choix de l'entreprise
 16. Réalisation d'un plateau ralentisseur rue Pasteur : choix de l'entreprise
 17. Installation d'un feu récompense rue Henri Roland : choix de l'entreprise
 18. Installation d'un feu tricolore avec bouton poussoir rue François Druet : choix de l'entreprise
 19. Tableau du personnel – Création de trois postes d'Agent de maîtrise à temps complet
 20. Questions diverses
 21. Informations diverses :
 - Covid : nouvelles mesures sanitaires / dispositions locales
 - Fibre optique : propositions des opérateurs
 - Arrivée de la Sous-Préfète
 - Report de la Commission Régionale Patrimoine Architecture (C.R.P.A.)
 - Proposition de règlement intérieur du Conseil municipal
 - Réunion des partenaires pour le projet de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » et la Place Talma
 - Point sur les travaux : Extension garderie – Caméras au Parc Wallerand – Clocher de l'Eglise
 - Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID)
 - Représentants aux diverses commissions communautaires de la CCPM
 - Réflexion « Je désherbe devant chez moi »
 - Permanence d'une assistante sociale
 - Réalisation du colis des Aînés / Mesures de protection
 - Demande de dératissage



Il était prévu, en ouverture du Conseil municipal, la présentation du projet de démolition et de reconstruction du Centre d'Education Renforcée. L'architecte ayant eu un léger contre-temps nous a informé qu'il serait un peu en retard.

De ce fait le Maire propose au Conseil d'aborder directement les points à l'ordre du jour.

1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Les devis suivants ont été acceptés par le Maire :

- Au niveau des travaux à l'Eglise : entreprise Lepers – 23/10/2020
 - o Réparation de l'Angélus : 936€
 - o Travaux de charpente : 3 024€
 - o Remplacement d'ardoises sur le clocher : 2 784€
- Pour l'extension de la garderie :
 - o Entreprise Blyau – 12/10/2020 : réalisation de l'issue de secours : 2 141,76€
 - o Entreprise Dehen – 12/10/2020 : création d'une ouverture de porte : 1 070,40€
 - o Chaudronnerie Duhautoy – 12/10/2020 : plateau et extension de l'escalier : 1 220€
 - o EPC Service - 22/10/2020 : 1 297,20€.

Julien LEPOLARD rappelle donc que ces travaux d'extension de garderie ont pour finalité d'augmenter la capacité de l'accueil de celle-ci. On constate en effet que depuis l'accroissement des horaires d'ouverture les demandes ont augmenté (20 à 30 enfants). Une passerelle est créée pour relier l'actuelle garderie à l'extension réalisée. Les travaux devraient être terminés d'ici 10 à 12 jours.

2020/DELIB.CM/083

2) Fonds de soutien aux investissements communaux (F.S.I.C.) : Approbation et signature de la convention

Le Maire indique que la commune a bénéficié d'une subvention de 15 000 € de la Communauté de Communes, suite à la délibération prise par le Conseil municipal en date du 19/08/2019, pour la création de trottoirs aux normes PMR le long de la Départementale 100, rue Henri Roland en particulier, pour un montant total de travaux de 54 915,97 € HT.

La convention relative à cette subvention nous a été adressée. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter celle-ci et d'autoriser le Maire à la signer.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/084

3) Opposition et renonciation aux transferts automatiques des pouvoirs de police

Le Maire rappelle qu'un certain nombre de pouvoirs de police du Maire sont normalement transférés par la loi au Président de la Communauté de Communes. Cela paraît toutefois inapproprié pour des pouvoirs qui doivent s'exercer dans la proximité. Après discussion avec les Maires, le Président de la Communauté de Communes propose qu'un certain nombre de ces pouvoirs de police ne lui soient pas transférés et restent aux Maires. Il s'agit en particulier des pouvoirs de Police administrative suivants :

- Le stationnement des gens du voyage
- La circulation et le stationnement
- La délivrance des autorisations et stationnement aux exploitants de taxis
- La sécurité des bâtiments publics
- La sécurité des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Il est donc demandé au Conseil municipal de s'opposer à ce transfert automatique qui entrainera renonciation du Président de la Communautés de Communes à ce transfert.

Daniel RONCHIN demande s'il faut une majorité de communes pour s'y opposer.
Le Maire lui indique que l'opposition d'un ou deux maires avant le 13 janvier 2021 est suffisante.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/085

4) Autorisation pour la signature d'une convention avec le Département pour la maintenance et l'entretien des feux « récompense »

La Maire rappelle que dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un feu comportemental « récompense », il est prévu que ce soit la commune qui reprenne la maintenance des feux et leur entretien.

A cet effet le Département a rédigé une convention pour laquelle il souhaite qu'une délibération spécifique du Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

Après avoir rappelé les éléments essentiels de cette convention, le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Pierre TOUZOT, architecte, ayant rejoint le Conseil, celui-ci suspend ses travaux et propose la présentation de projet de démolition et de reconstruction du Centre d'Education Renforcée. Participent également à la réunion Monsieur Henri TAISSON, paysagiste, Monsieur Éric CARPENTIER de la Direction Régionale Immobilière du Ministère de la Justice, et Monsieur Michaël ANGLADE, responsable du centre de Poix du Nord.

En accompagnement d'un diaporama présentant la situation actuelle et les différentes phases et aspects du projet, les principales informations suivantes sont communiquées :

Le bâtiment actuel, acquis en 2002, présente des difficultés d'exploitation étant réparti sur plusieurs niveaux avec aujourd'hui des problèmes d'infiltration, d'humidité. Il serait très complexe et très coûteux de le réhabiliter. La décision a donc été prise de le reconstruire.

Daniel RONCHIN demande pourquoi ne pas racheter un terrain vierge et le faire donc sur un autre site.

Monsieur CARPENTIER lui indique que c'est un choix de la Direction Inter-régionale du Ministère de la Justice qui considère que le site est adapté et qu'il y a de grandes difficultés à trouver un terrain correspondant aux besoins et aux contraintes.

Le déroulé de la présentation montre donc le projet du bâtiment lui-même, plus compact avec un patio, l'entrée se fera au même niveau, le sous-sol sera dédié aux locaux techniques, le rez-de-chaussée accueillera les locaux administratifs, les unités de vie, l'unité pédagogique en particulier et à l'étage il y aura 6 chambres d'adolescents (sans fenêtre à rue), une chambre éducateur ainsi que les sanitaires. La surface globale du bâtiment est de 725 m². Les matériaux utilisés sont la brique, l'ardoise pour la toiture, le bois, un béton qualitatif...

Monsieur TAISSON présente également le plan du jardin divisé en différents espaces permettant de développer des activités pédagogiques autour du jardinage.

Le Maire fait état d'une inquiétude du voisin sur l'impact au niveau luminosité avec notamment la hauteur par rapport à l'existant.

Monsieur TOUZOT, sans avoir la dimension précise, lui indique que le bâtiment sera moins haut que l'actuel.

Madame Roxane GHYS demande quel est l'âge des mineurs accueillis : il s'agira de mineurs de 16 à 18 ans en deux sessions annuelles de 15 semaines. Elle demande également si une salle des sports est prévue : la réponse est positive rappelant que le centre bénéficie d'un accord avec la commune pour l'utilisation de la salle des sports communale.

Jean-Marie CORNU indique que c'est un beau projet qui sera bien intégré dans notre commune.

Geoffrey PAUL demande quel sera le moyen de chauffage : radiateurs avec plancher chauffant pour éviter les dégradations.

Enfin Monsieur TOUZOT indique que le permis de construire sera déposé en fin d'année avec début du chantier en juin/juillet et une durée prévisible du chantier de 14 mois avec l'étude d'un accès à l'arrière pour gêner le moins possible la circulation sur la rue Henri ROLAND.

La présentation étant achevée le cours du Conseil reprend. Le Maire propose immédiatement d'aborder le point 7 qui est en liaison directe avec ce projet : Acquisition à titre gratuit du passage entre l'Eglise et le CER

2020/DELIB.CM/086

Dans le cadre de la réalisation du nouveau projet CER, il est proposé par le Ministère de la Justice à la commune, de racheter l'emprise face à l'entrée actuelle d'environ 20m² pour l'euro symbolique.

Il faut rappeler que pour l'instant ce passage était propriété du Ministère de la Justice et que la commune avait simplement un droit de passage théoriquement de brouettes et piétons selon la terminologie de l'époque.

L'acquisition de ce passage permettra à la commune d'en être propriétaire et de pouvoir donc réglementer les modalités d'accès.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

5) Etude solution alternative au rachat d'une partie de l'ancienne usine textile pour le projet du groupe scolaire

Rappelons que l'objectif était d'acquérir à la fois la partie de site appartenant à la SCI de Monsieur et Madame CARRE et la partie plus récente de l'usine appartenant à Monsieur Alain VINOIS ainsi que la maison correspondant à l'ancien local syndical appartenant à Monsieur Éric VINOIS.

Il y a un peu plus d'un an le Conseil municipal avait donc signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier en vue de réaliser l'opération, l'acquisition par l'EPF puis la déconstruction avec prise en charge de 80% du coût par l'EPF.

D'autre part le Conseil avait également pris la décision de laisser comme date butoir pour un accord amiable le 31 octobre 2020.

A ce jour un accord est parvenu avec Monsieur et Madame Frédéric CARRE au travers leur SCI familiale pour un prix de 253 000 € correspondant à l'estimation des domaines avec la fourchette de plus ou moins 10%.

A ce jour il n'y a pas d'accord avec Monsieur Alain VINOIS. Ce non accord ne permet pas d'envisager l'acquisition de la maison de Monsieur Éric VINOIS enclavée à l'intérieur de la propriété de Monsieur Alain VINOIS.

Nous sommes donc devant deux possibilités :

- Enclencher immédiatement une procédure de Déclaration d'Utilité Publique
- Etudier de façon alternative la réalisation du groupe scolaire sur la partie appartenant à Monsieur et Madame CARRE en y incluant éventuellement l'habitation et son terrain contigu au bâtiment en angle de rue, qui pourrait être disponible à la vente.

Pour ce fait il est proposé une étude de faisabilité du projet tant sur le plan global qu'architectural avec l'étude de faisabilité photovoltaïque sur la partie du bâtiment qui pourrait être conservée à titre mémoriel.

Le débat est engagé.

Daniel RONCHIN précise que la surface qui serait disponible pourrait être d'environ 4 300 m² (en incluant la maison) et que les locaux actuels des écoles correspondent à 2 400 m².

René LECUYER fait remarquer que les propriétaires veulent vraiment tirer un maximum.

Le Maire indique que le coût de cette étude pourrait être intégré dans l'assiette de subvention.

Jean-Marie CORNU (à titre personnel et dans le cadre de la procuration confiée par Paul CANION) et Geoffrey PAUL demandent s'il n'y aurait pas de problème de sécurité quant aux entrées et aux sorties de l'école et du collège.

Geoffrey PAUL demande quel serait le coût et les délais : le Maire lui indique environ 20 à 25 000 € pour une étude qui pourrait être réalisée dans les 2 à 3 mois.

Roxane GHYS demande si cette étude inclut la sécurisation du carrefour et indique qu'il faudrait prendre en compte le réaménagement dans le projet.

Karine DURIEUX, de son côté, met en avant la nécessité d'avoir un stationnement pour les parents et d'y intégrer l'aménagement du carrefour.

Mathis JEUNE fait remarquer qu'il serait dommage de ne pas avoir l'ensemble.

Julien LEPOLARD demande le coût de la DUP : le Maire lui indique que le coût d'honoraires d'un cabinet spécialisé est de l'ordre de 20 à 30 000 € mais qu'ensuite pour obtenir une DUP il faut affiner le projet et avoir recourt à un architecte et là les coûts peuvent être relativement élevés.

René LECUYER demande si dans ce cas il ne serait pas plus intéressant de construire sur un terrain appartenant déjà à la commune.

Maryse CARTIGNY précise que l'important c'est d'avoir un nouveau groupe.

Roxane GHYS demande comment le juge calculera le prix dans le cadre de la DUP : le Maire lui indique que le juge a toute liberté mais qu'en général il s'appuie sur l'estimation des domaines et qu'actuellement l'estimation des domaines est nettement inférieure de près de 25% par rapport aux prétentions du vendeur.

Geoffrey PAUL demande si le prix fixé par le juge dans la DUP ne convient pas à la commune est-ce que celle est obligée d'accepter ?

La réponse est non mais ce serait évidemment des frais très lourds engagés sans avoir de projet.

Au terme de la discussion il est proposé qu'un ultime contact soit pris avec Monsieur Alain VINOIS l'informant de la position du Conseil. Parallèlement l'étude de la réalisation du bâtiment sur la parcelle de Monsieur et Madame CARRE et la maison attenante serait menée sous l'aspect faisabilité en éliminant l'étude de faisabilité photovoltaïque sur le bâtiment existant et en remplaçant par une étude d'aménagement du carrefour.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur ce projet d'étude modifié.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

2020/DELIB.CM/088

6) Promocil : Demande de la garantie financière de la commune pour un emprunt pour la construction des logements rue du Calvaire

Le Maire indique que la société Promocil, par courrier en date du 21 octobre 2020, sollicite la garantie financière de la commune de Poix du Nord pour un montant total de 2 064 721 € afin d'obtenir le déblocage des fonds nécessaires au financement de l'opération de construction de 14 logements individuels à Poix du Nord, rue du Calvaire.

Le courrier a été adressé à tous les membres du Conseil.

Le Maire porte rectification sur le nombre de logements qui est de 13 et non de 14.

Il explique que dans le passé les communes accordaient systématiquement leur garantie financière lors de réalisations faites sur la commune par des bailleurs sociaux mais que, sur sa proposition, le précédent conseil avait refusé de garantir les emprunts transférés par Val'Hainaut à la Société Immobilière du Grand Hainaut qui avait repris Val'Hainaut.

Le Maire donne lecture de l'article 16 du contrat de prêt entre Promocil et la Caisse des Dépôts et Consignations dans lequel il est stipulé que la garantie de la commune de Poix du Nord est de 100% pendant toute la durée du prêt et au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, la commune doit en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du prêteur sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

Le Maire propose de refuser cette garantie qui constitue en tout état de cause un risque et est d'autre part prise en compte pour l'appréciation de la situation de la commune lorsqu'elle-même solliciterait un emprunt et donc de se prononcer contre cette demande.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	0
Contre	19
Abstention	0

7) Acquisition à titre gratuit du passage entre l'Eglise et le CER

Ce point a été traité préalablement.

2020/DELIB.CM/089

8) Budget Service des Eaux : admissions en non-valeurs

Le Maire rappelle que l'admission en non-valeurs concerne des créances du service des eaux irrécouvrables ou éteintes. Cette admission en non-valeurs permet ultérieurement de demander le remboursement de taxes payées par la commune mais non perçues par le débiteur.

Trois états sont présentés au Conseil pour des montants respectifs de :

- 1 272,15 €
- 860,08 €
- 1 615,55 €.

Il est proposé au Conseil d'admettre ces créances en non-valeurs.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/090

9) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

En tant que membre du SIDEN-SIAN les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées pour les nouvelles adhésions.

Les adhésions suivantes ont été adoptées par le comité du SIDEN-SIAN :

- adhésion de BETRY, BUSIGNIES, CLARY et SAINT-BENIN avec transfert de la compétence eau potable

- adhésion de la communauté d'agglomérations du Caudrésis–Catésis pour les communes de HONNECHIES et MAUROY pour la compétence eau potable
- adhésion de la communauté d'agglomérations du Caudrésis–Catésis pour les communes de BOUSSIERS EN CAMBRESIS, BUSSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN pour les compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales
- adhésion de la communauté d'agglomérations du Caudrésis–Catésis pour les communes de DEHERIES et HONNECHIES pour les compétences gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur ces adhésions.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/091

10) Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du Collège Montaigne

Le Conseil avait désigné Madame Karine DURIEUX titulaire et Madame Roxane GHYS comme suppléante. Madame Karine DURIEUX étant nommée au Conseil d'administration au titre des parents d'élèves, elle ne peut cumuler avec sa qualité de représentante de la commune.

Il est donc proposé que Roxane GHYS, suppléante, devienne titulaire.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

En ce qui concerne l'élection de la suppléante, compte tenu du nombre d'absents en raison de la situation sanitaire, il est proposé de désigner la suppléante lors d'un prochain conseil en faisant appel préalablement à candidatures.

2020/DELIB.CM/092

11) Création d'un poste d'intervenant à l'école communale de musique pour 2020 (vacataire)

Il est proposé, à la demande du Directeur de l'école de musique, de créer un poste d'intervenant en tant que vacataire à raison d'une heure semaine pour l'enseignement du violon. Il a y en effet maintenant 3 élèves intéressés.

Il est proposé au Conseil la création de ce poste de vacataire à raison de une heure semaine dès la reprise des cours de l'école de musique.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/093

12) Personnel non permanent : création de deux CDD à temps non complet

Compte tenu d'une surcharge importante d'activité au niveau des services techniques et de multiples travaux en cours il y a la nécessité, en particulier pour des travaux de peinture, de renforcer l'équipe. Il est proposé de ce fait de créer deux postes pour une durée de deux mois sur base de 15 heures semaine.

Il s'agit en fait de compléter l'horaire de deux personnes employées, en contrat PEC de 20 heures semaine pour porter leur horaire de travail à 35 heures pendant une période de deux mois pour faire face à ce surcroît d'activité.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

13) Travaux : sanitaires Salle des Fêtes : choix de l'entreprise – sanitaires

14) Travaux : sanitaires Salle des Fêtes : choix de l'entreprise – électricité

Trois entreprises locales ont été sollicitées. Nous ne disposons pas de tous les devis, un devis d'autre part n'est pas recevable car ne reprenant pas le détail des différents postes. Eu égard que ces travaux ne sont réalisés pas avant le deuxième trimestre 2021, il est proposé de retirer ces points de l'ordre du jour et d'attendre de recevoir le devis des trois entreprises dûment complétés.

Il est donc proposé au Conseil de retirer les demandes de décisions de choix de l'entreprise ce jour.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2020/DELIB.CM/094

15) Réalisation d'un plateau ralentisseur rue Henri Roland : choix de l'entreprise

C'est un dossier pour lequel nous bénéficions d'une subvention à hauteur de 75% au titre de la sécurisation des routes départementales en agglomération.

Pour la réalisation de ce plateau ralentisseur et d'un passage piétons, 3 entreprises ont été sollicitées.

Les devis mis à disposition du Conseil s'établissent comme suit :

	Plateau ralentisseur	Passage piétons
FDTP	17 258,98 € TTC	3 791,52 € TTC
EURL Nord LTP	17 718 € TTC	7 020 € TTC
SAS Bascop	19 950 € TTC	7 767,84 € TTC

Un élément nouveau est en cours de discussion à savoir, suite à la situation actuelle de travaux qui a amené un stationnement des bus du collège en haut de la rue Keighley, si cette solution va être maintenue.

Si elle était maintenue avec accès au collège par la ruelle en haut de la rue Keighley, il n'y aurait pas lieu de faire un passage piétons sur le plateau ralentisseur au niveau du collège ; il conviendrait que ce passage piétons se situe en haut de la rue Keighley, face à la ruelle.

Dans l'attente d'une décision des partenaires concernés (collège, Département, Région), il est proposé de sursoir à la décision concernant le passage piétons et de ne décider que pour le plateau ralentisseur qui, en tout état de cause, doit se faire face au collège.

Madame Karine DURIEUX demande que l'on ait une sécurité au niveau de l'écoulement de l'eau lors de la réalisation du plateau ralentisseur et que dans l'attribution du marché il soit spécifié une clause dans laquelle Noréade valide cet écoulement des eaux.

Compte tenu du prix proposé et des expériences positives avec la société FDTP, il est proposé pour la partie plateau ralentisseur de retenir l'entreprise FDTP, avec la clause relative à l'écoulement des eaux.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/095

16) Réalisation d'un plateau ralentisseur rue Pasteur : choix de l'entreprise

Dans le cadre du même dispositif du Département de sécurisation des routes départementales en agglomération, nous avons bénéficié d'une subvention à hauteur de 75% pour la réalisation d'un plateau ralentisseur rue Pasteur avec passage piétons.

Trois entreprises ont présenté un devis :

	Plateau ralentisseur	Passage piétons
FDTP	17 258,98 € TTC	3 791,52 € TTC
EURL Nord LTP	20 879,28 € TTC	4 530,72 € TTC
SAS Bascop	23 192,40 € TTC	5 440,39 € TTC

Madame Karine DURIEUX rappelle qu'il est essentiel de s'assurer de la sécurisation au niveau de l'écoulement des eaux. L'attributaire du marché devra donc s'assurer de ce point auprès de Noréade.

Karine DURIEUX fait également remarquer que le positionnement proposé ne correspond pas exactement à celui décidé par la commission de sécurité.

Le Maire informe avoir pris contact avec le Département et que le technicien en charge du dossier au Département, Monsieur LOUVION, viendra sur le site pour que nous décidions ensemble exactement de son positionnement.

Il est proposé de choisir comme entreprise la société FDTP.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Geoffrey PAUL rappelle également que la commission de sécurité a proposé la mise en place d'un « stop » rue Henri Roland pour remplacer la priorité à droite non respectée.

2020/DELIB.CM/096

17) Installation d'un feu récompense rue Henri Roland : choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD, adjoint, poursuit la présentation des différents devis présentés par les entreprises :

- Luminov : 30 516,67 € TTC
- Hainaut Electricité : 34 652,78 € TTC
- EMR : 36 597,77 € TTC.

Daniel RONCHIN rappelle que comme pour les précédents dossiers nous bénéficions d'une subvention de 75% du Département.

La discussion est engagée d'une part concernant le positionnement du feu tricolore voire son utilité par rapport à l'existence du ralentisseur existant (qui n'est plus aux normes) au niveau de la déchetterie.

Le Maire précise que s'agissant d'une départementale, la décision doit être prise, en cas de modification du projet, conjointement avec le Département. Il propose donc de reporter l'attribution de ce marché et d'organiser une réunion sur site avec le Département.

Proposition de report de la décision après une réunion avec le Département.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/097

18) Installation d'un feu tricolore avec bouton poussoir rue François Druesne : choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD présente les dossiers des 3 mêmes entreprises :

- Luminov : 19 795,80 € TTC
- Hainaut Electricité : 29 991,46 € TTC
- EMR : 36 597,77 € TTC.

Daniel RONCHIN rappelle que la subvention de 75% a été obtenue au titre des amendes de Police. C'est un dispositif qui laisse plus de souplesse quant à la décision d'implantation ne s'agissant pas d'une départementale.

La commission de sécurité souhaiterait que soit rediscutée l'opportunité de ce feu et d'éventuellement le choix d'un autre emplacement.

Le Maire indique que ce report est possible et qu'il sera là aussi intéressant d'avoir l'avis du technicien du Département même si dans ce cas son accord pour modifier l'emplacement n'est pas indispensable mais il est évidemment conseillé de travailler de concert.

La proposition de reporter la décision après une nouvelle étude de la commission de sécurité et l'avis du Département est acceptée à l'unanimité.

2020/DELIB.CM/098

19) Tableau du personnel – Création de trois postes d'Agent de maîtrise à temps complet

Trois membres du personnel ont pu bénéficier du passage au statut d'agent de maîtrise. Il est donc proposé de créer les postes s'y rattachant.

René LECUYER demande si l'incidence sur le salaire est importante.

Le Maire, après vérification auprès de la secrétaire générale, indique que l'évolution de salaire est faible mais qu'elle permettra ensuite la progression de l'agent.

Il est donc proposé de créer les 3 postes d'agent de maîtrise.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

20) Informations diverses :

*** Covid : nouvelles mesures sanitaires/ dispositions locales**

Julien LEPOLARD précise que de nouveau les rentrées aux écoles ont été échelonnées et que parents et enfants devront attendre, en respectant les règles sanitaires, à l'extérieur.

Une réunion qui s'est déroulée ce jeudi 5 avec les principales personnes intéressées a également mis en place une nouvelle organisation pour les élèves du cycle 2 qui vont à la cantine. Il est prévu que pour la récréation après la cantine ils pourront, en cas de beau temps rester dans la cour, en cas de mauvais temps aller éventuellement à la salle de musique dans l'attente que les travaux d'aménagement d'extension de la garderie, dans les anciens locaux du centre aéré et de la bibliothèque rue Pasteur soient achevés. Ceux-ci devraient l'être avant la fin novembre.

*** Fibre optique : propositions des opérateurs :**

Geoffrey PAUL a étudié en détail les propositions des deux opérateurs qui avaient répondu à sa sollicitation.

Orange, l'opérateur actuel, propose un abonnement de 52 € avec une remise de 5 € la première année soit 47 € HT.

SFR, sur les mêmes bases, propose un abonnement à hauteur de 40 € HT valable pendant 3 ans et reconductible au même tarif.

Daniel RONCHIN demande s'il faudra changer l'adresse mail : Geoffrey PAUL indique que oui mais que nous pourrions avoir ensuite une adresse mail détachée des fournisseurs d'accès à internet comme par exemple : mairie@ville-poixdunord.fr, qui ne nous obligerait pas à la modifier, en cas de modification de l'opérateur, que nous disposerions encore de l'ancienne adresse pendant 6 mois et que nous pourrions donc pendant cette période faire la communication nécessaire sur la nouvelle adresse.

*** Arrivée de la Sous-Préfète**

Madame Corinne SIMON a pris ses fonctions de Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe le 19 octobre. Dans son parcours il est noté qu'elle fut successivement professeure d'éducation physique et sportive certifiée, qu'elle fut une athlète de haut niveau. Elle fut ensuite conseillère pédagogique départementale puis inspectrice de l'éducation nationale dans le Val d'Oise. Elle poursuit comme Sous-Préfète de l'arrondissement de Ambert dans le Puy de Dôme puis directrice du cabinet de préfet de la Région Champagne Ardenne puis secrétaire générale de la Préfecture de la Meuse et en 2018 elle fut adjointe au sous-directeur du recrutement au niveau du secrétariat général du Ministère de l'intérieur. Une rencontre sera sollicitée prochainement.

*** Report de la Commission Régionale Patrimoine Architecture (CRPA)**

Suite à la situation sanitaire cette réunion a été reportée. Son report entraîne pour l'instant le différé de classement de Keighley Hall et donc la possibilité de bénéficier des aides majorées du Pacte de la Réussite en Sambre Avesnois Thiérache qui se termine au 31/12/2020. Après plusieurs interventions (Députée, Vice-Présidente Région, Président CCPM et le Maire lui-même) tant auprès de la Sous-Préfecture que du Préfet, nous avons un engagement du Préfet que cette commission se tiendra pour le 15 décembre et que l'arrêté préfectoral sera pris immédiatement. Le Maire indique avoir déposé la demande de subvention.

*** Proposition de règlement intérieur du Conseil municipal**

Le Maire rappelle que dans un délai de 6 mois à partir de la mise en place du Conseil doit être mis en place un règlement intérieur du Conseil municipal.

Celui-ci sera rédigé et soumis au vote lors de la prochaine réunion de Conseil en fonction des suggestions des membres du Conseil.

*** Réunion des partenaires pour le projet de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » et la Place Talma**

Cette réunion qui est évidemment essentielle se tiendra en visioconférence ce vendredi 6 novembre 2020.

*** Point sur les travaux : Extension garderie - Caméras au Parc Wallerand - Clocher de l'Eglise**

Julien LEPOLARD rappelle que les travaux d'extension de la garderie seront achevés d'ici une douzaine de jours. Il indique que l'Angélus, le clocher de l'Eglise et les lumières de l'Eglise ont été réparés.

Au niveau du Parc Wallerand, les caméras supplémentaires ont été installées, il ne reste qu'à régler les lumières.

Au niveau de la salle des fêtes, l'éclairage est au point. Il reste toutefois à résoudre le problème des zones d'ombres autour de la salle des fêtes et de la salle Joséphine Bataille.

Le bureau de la directrice de l'école a été rénové.

Les bénévoles club de football sont en train de terminer les peintures au rez-de-chaussée des anciens vestiaires.

*** Composition de la Commission communale des impôts directs (CCID)**

La liste arrêtée par le Directeur Régional des Finances Publiques a été présentée aux membres du Conseil municipal et figurera en annexe du présent procès-verbal.

*** Représentants aux diverses commissions communautaires de la CCPM**

La liste des différents représentants telle qu'arrêtée suite à l'appel à candidatures a également été présentée aux membres du Conseil et figurera en annexe du présent procès-verbal.

*** Réflexion « Je désherbe devant chez moi ! »**

Julien LEPOLARD développe l'idée que chacun entretienne son trottoir.

Jean-Marie CORNU souligne le problème des haies qui empiètent sur les trottoirs.

Le Conseil est favorable à la mise en place de ce dispositif qui sera étudié dans le détail et pourra faire l'objet d'un arrêté municipal.

*** Permanence d'une Assistante sociale**

Roxane GHYS indique que Madame GALOT, assistante sociale, tiendra une permanence à Poix du Nord à compter du 17 novembre les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, entre 9 et 12 heures.

*** Réalisation du colis des Aînés — Mesures de protection**

A côté de l'élaboration même du colis, les modalités de distribution et les précautions qui seront à prendre seront évoquées lors de la réunion qui se tiendra le 5 novembre.

*** Demande de dératisation**

Suite à plusieurs demandes de riverains, Julien LEPOLARD a étudié la solution alternative soit d'une distribution de produits raticides en mairie soit d'une opération de dératisation « ciblée » par la commune pour un coût de 500 € pour 6 rues de Poix du Nord.

René LECUYER craint que suite à cette opération de plus en plus de riverains souhaitent profiter de l'opération.

Julien LEPOLARD propose de communiquer auprès des Podéens via le site de la commune et Facebook afin de recenser les éventuels besoins et précise qu'il n'y a aucun risque pour les animaux de compagnie.

21) Questions diverses

Mathis JEUNE interroge sur les suites données aux dégradations de la salle des fêtes et de la mairie.
Le Maire lui répond qu'une plainte a été déposée.

Jean-Marie CORNU demande ce qu'il en est du projet d'acquisition d'un véhicule pour la police municipale ?

Le Maire indique que le projet devrait aboutir avec l'achat d'un Kangoo pour environ 6 000 €.

Mathis JEUNE fait état d'une circulaire relative à la protection des fonctionnaires et demande qu'elle est la position de la commune en cas d'insultes sur les réseaux sociaux.

Le Maire lui indique qu'il déposera plainte autant de fois que nécessaire lorsqu'un de ses employés sera insulté sur les réseaux sociaux.

Mathis JEUNE fait part de sa déception d'avoir appris par la presse les dégradations qui ont eu lieu dans la commune.

Le Maire comprend sa réaction et indique que le logiciel dédié aux communications entre élus sera un bon support de communication.